

Inventiva renforce son équipe de direction à l'approche des résultats de Phase 3 du lanifibranor

- ▶ Le recrutement d'un Directeur Financier, d'une Directrice Juridique et d'une Directrice des Ressources Humaines reflète le renforcement de l'organisation d'Inventiva à mesure que la société se prépare à une éventuelle commercialisation.
- ▶ Axel-Sven Malkomes rejoint Inventiva en tant que Directeur Financier, fort de plus de 30 ans d'expérience en banque d'investissement et en direction d'entreprise, ayant récemment joué un rôle déterminant dans l'acquisition de CureVac par BioNTech.
- ▶ Susan Coles rejoint Inventiva en tant que Directrice Juridique avec plus de 25 ans d'expérience dans l'accompagnement d'entreprises des sciences de la vie en phase de croissance et de transformation.
- ▶ Pamela Herbster rejoint Inventiva en tant que Directrice des Ressources Humaines, apportant plus de 25 ans d'expérience dans l'industrie biopharmaceutique, notamment dans le développement de stratégies RH visant à améliorer la performance organisationnelle et à favoriser des cultures d'entreprise à haute performance et centrées sur les collaborateurs.

Daix (France), New York City (New York, United States), le 22 avril, 2026 – Inventiva (Euronext Paris et NASDAQ: IVA) (« Inventiva » ou la « Société »), société biopharmaceutique spécialisée dans le développement d'une thérapie orale pour le traitement de la stéatohépatite associée à un dysfonctionnement métabolique (« MASH »), annonce aujourd'hui la nomination de trois nouveaux membres au sein de son équipe de direction : Axel-Sven Malkomes en tant que Directeur Financier, Susan Coles en tant que Directrice Juridique, et Pamela Herbster en tant que Directrice des Ressources Humaines.

Ces recrutements renforcent l'équipe de direction d'Inventiva alors que la Société se prépare à la publication des résultats principaux (« top-line ») de l'étude de Phase 3 NATiV3 évaluant le lanifibranor, attendus au quatrième trimestre 2026. Ces nouveaux dirigeants apportent une expertise solide en gestion financière, sur les sujets juridiques et de gouvernance, et en développement organisationnel, permettant à Inventiva d'aborder sa prochaine phase de croissance avec confiance et rigueur.

« Je suis ravi d'accueillir Axel-Sven, Susan et Pamela au sein de l'équipe de direction », a déclaré Andrew Obenshain, Directeur Général d'Inventiva. « La publication attendue des résultats de Phase 3 du lanifibranor au quatrième trimestre 2026 constitue un moment déterminant pour Inventiva. Grâce à cette équipe de direction renforcée, qui apporte des expertises complémentaires en stratégie, finance, juridique et ressources humaines, nous estimons être idéalement positionnés pour accompagner Inventiva dans cette nouvelle étape avec confiance, discipline et rapidité, depuis la lecture de données clés jusqu'aux potentielles soumissions réglementaires et à la commercialisation. »

Jean Volatier et Nathalie Harroy, qui ont respectivement occupé les fonctions de Directeur Financier et de Directrice des Ressources Humaines et sont présents chez Inventiva depuis sa création, ont joué un rôle clé dans le développement de la Société au fil des années et disposent d'une connaissance approfondie de son histoire et de son organisation. Jean Volatier assumera les fonctions de Vice-Président Exécutif Finance et Responsabilité Sociétale des Entreprises (« RSE »), où il continuera à accompagner la Société sur des priorités stratégiques majeures. Nathalie Harroy restera également au sein d'Inventiva et poursuivra sa contribution à l'organisation en mettant à profit son expérience et son expertise. La Société se réjouit que tous deux demeurent au sein d'Inventiva et continuent d'accompagner sa prochaine phase de croissance.

Axel-Sven Malkomes dispose de plus de 30 ans d'expérience en banque d'investissement, en direction d'entreprise et en capital-investissement dans les secteurs des sciences de la vie et de la santé. Il occupait récemment le poste de Directeur Financier de CureVac, société cotée spécialisée dans les technologies à base d'ARNm en oncologie et maladies infectieuses. Avant cela, il était Directeur Financier de Cardior, une biotech en cardiologie basée sur les ARN non codants, où il a préparé la société aux marchés de capitaux et co-dirigé son acquisition par Novo Nordisk. Il a également occupé les fonctions de Directeur Financier et Directeur du Business Development chez Medigene, société cotée spécialisée en immuno-oncologie et thérapie cellulaire. Il a par ailleurs contribué à la transformation du portefeuille d'activités de Merck KGaA via des opérations de fusion-acquisition et de partenariats stratégiques, avant de devenir Directeur Général d'une entité du groupe. Son expérience en banque d'investissement et en capital-investissement inclut des fonctions chez Lehman Brothers, Barclays et 3i Group plc, où il était cadre dirigeant en charge des investissements mondiaux en santé.

Susan Coles rejoint Inventiva après avoir occupé les fonctions de Directrice Juridique et Financière chez Vivet Therapeutics, où elle a participé à tous les aspects stratégiques et opérationnels de l'entreprise, depuis sa création jusqu'à la négociation d'un accord d'option d'achat avec Pfizer. Elle a précédemment été Directrice Juridique d'Inventiva de 2012 à 2014, puis de 2019 à 2021, notamment lors de l'introduction de la Société au Nasdaq. Elle est également membre du Conseil de surveillance de TME Pharma, société d'oncologie cotée sur Euronext Growth, depuis 2021. Son expérience couvre à la fois des sociétés de biotechnologie cotées et non cotées, incluant les sujets juridiques, conformité, propriété intellectuelle, gouvernance, relations investisseurs, ainsi que les contrats internationaux, les licences, les opérations de fusion-acquisition et le développement stratégique.

Pamela Herbster rejoint Inventiva après avoir dirigé les ressources humaines et les opérations commerciales chez Sage Therapeutics. Au cours de ses six années chez Sage, elle a mis en œuvre des stratégies centrées sur les collaborateurs qui ont contribué à renforcer la culture d'entreprise et soutenir la croissance commerciale, jusqu'à l'acquisition de Sage par Supernus Pharmaceuticals. Auparavant, elle a occupé des fonctions globales chez EMD Serono / Merck KGaA, couvrant les affaires réglementaires, le développement stratégique et la gestion des alliances, ainsi que la direction du site Recherche et Développement aux États-Unis. Elle a également travaillé plusieurs années chez Biogen dans des rôles de *business partner* à responsabilités croissantes, et a débuté sa carrière en ressources humaines chez Johnson & Johnson. Son expérience couvre de nombreux aspects de l'industrie, notamment les fusions-acquisitions, les cessions d'actifs, ainsi que le lancement réussi de produits de santé grand public, de dispositifs médicaux et de médicaments.

A propos d'Inventiva

Inventiva est une société biopharmaceutique en phase clinique spécialisée dans la recherche et développement d'une petite molécule administrée par voie orale pour le traitement de patients atteints de la MASH. La Société évalue actuellement le lanifibranor, un nouvel agoniste pan-PPAR, dans le cadre de l'étude clinique pivot de phase

3 NATiV3 pour le traitement de patients adultes atteints de la MASH, une maladie hépatique chronique courante et progressive.

Inventiva est une société cotée sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext Paris (symbole : IVA, ISIN : FR0013233012) et sur le Nasdaq Global Market aux États-Unis (symbole : IVA).
<https://www.inventivapharma.com>

Contacts

Investor Relations

David Nikodem: IR@inventivapharma.com

Patricia L. Bank: patti.bank@icrhealthcare.com

Media Relations

Pascaline Clerc: media@inventivapharma.com

Alexis Feinberg: inventivapr@icrhealthcare.com

Avertissement

Le présent communiqué de presse contient des « déclarations prospectives » au sens des dispositions safe harbor du Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Toutes les déclarations, autres que les déclarations de faits historiques, incluses dans ce communiqué de presse sont des déclarations prospectives. Ces déclarations comprennent, sans s'y limiter, les attentes d'Inventiva concernant son équipe de direction, l'essai clinique de Phase 3 NATiV3 d'Inventiva avec le lanifibranor chez des patients atteints de la MASH, y compris la date prévue pour la publication des premiers résultats, les éventuelles demandes d'autorisation, les autorisations et la commercialisation, ainsi que les activités, attentes, projets, croissance et perspectives futures d'Inventiva. Certaines de ces déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'utilisation de mots tels que, sans limitation, « croit », « anticipe », « s'attend », « a l'intention », « planifie », « cherche », « estime », « peut », « sera », « pourrait », « devrait », « conçu », « espère », « cible », « potentiel », « opportunité », « possible », « vise », et « continue » et d'autres expressions similaires. Ces déclarations ne sont pas des faits historiques, mais plutôt des déclarations d'attentes futures et d'autres déclarations prospectives fondées sur les convictions de la direction. Ces déclarations reflètent les opinions et les hypothèses qui prévalent à la date des déclarations et impliquent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient entraîner une différence matérielle entre les résultats futurs, les performances ou les événements futurs et ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations. Les événements réels sont difficiles à prévoir et peuvent dépendre de facteurs échappant au contrôle d'Inventiva. En ce qui concerne les produits candidats en cours, il n'existe aucune garantie que les résultats des essais cliniques seront disponibles dans les délais prévus, que les futurs essais cliniques seront lancés comme prévu, que les produits candidats recevront les autorisations réglementaires nécessaires ou que les étapes prévues par Inventiva ou ses partenaires seront atteintes dans les délais prévus, ou même qu'elles le seront. Les résultats futurs peuvent s'avérer matériellement différents des résultats, performances ou réalisations futurs anticipés, exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, prévisions et estimations, en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris le fait que les données intermédiaires ou celles issues de toute analyse intermédiaire d'essais cliniques en cours ne permettent pas de prédire les résultats futurs de ces essais, le fait que la recommandation du comité de surveillance des données (DMC) ne préjuge en rien d'une éventuelle autorisation de mise sur le marché, le fait qu'Inventiva ne puisse fournir aucune garantie quant aux répercussions de l'effet indésirable grave inattendu suspecté (Suspected Unexpected Serious Adverse Reaction - SUSAR) sur le recrutement, ni quant à l'impact final sur les résultats ou le calendrier de l'essai NATiV3 ou sur les questions réglementaires connexes, qu'Inventiva est une société en phase clinique sans produits approuvés et sans revenus historiques de produits, qu'Inventiva a subi des pertes importantes depuis sa création, qu'Inventiva a un historique d'exploitation limité et qu'elle n'a jamais généré de revenus à partir de la vente de produits, Inventiva aura besoin de capitaux supplémentaires pour financer ses activités, faute de quoi elle pourrait être obligée de réduire, de retarder ou d'interrompre de manière significative un ou plusieurs de ses programmes de recherche ou de développement, ou être incapable d'étendre ses activités ou de tirer parti de ses opportunités commerciales, et pourrait ne pas être en mesure de poursuivre

ses activités. Le succès futur d'Inventiva dépend de la capacité d'Inventiva à obtenir des financements, à conclure des transactions potentielles, et si, et dans quelle mesure, les instruments dilutifs émis par la Société peuvent être exercés et par quels porteurs, du bon déroulement du développement clinique, de l'approbation réglementaire et de la commercialisation ultérieure de son produit candidat lanifibranor, les études précliniques ou les essais cliniques antérieurs ne sont pas nécessairement prédictifs des résultats futurs et les résultats des essais cliniques d'Inventiva et de ses partenaires peuvent ne pas étayer les revendications d'Inventiva et de ses partenaires concernant les produits candidats, les attentes d'Inventiva concernant ses essais cliniques peuvent s'avérer erronées et les autorités réglementaires peuvent exiger des périodes d'attente supplémentaires et/ou des modifications supplémentaires des essais cliniques d'Inventiva, Les attentes d'Inventiva concernant le plan de développement clinique du lanifibranor pour le traitement de la MASH peuvent ne pas se réaliser et ne pas soutenir l'approbation d'une demande de nouveau médicament, la capacité d'Inventiva à mettre en œuvre ses capacités et sa stratégie de commercialisation, de marketing et de fabrication, la capacité d'Inventiva à coopérer avec succès avec ses partenaires existants ou à conclure de nouveaux partenariats, et à remplir ses obligations au titre de tout accord conclu dans le cadre de ces partenariats, les avantages de ses partenariats actuels et futurs sur le développement clinique, les autorisations réglementaires et, le cas échéant, la commercialisation de ses produits candidats, ainsi que la réalisation des étapes clés et le respect des délais prévus dans le cadre de ces partenariats, Inventiva et ses partenaires peuvent rencontrer des retards substantiels au-delà des attentes dans leurs essais cliniques ou ne pas démontrer la sécurité et l'efficacité à la satisfaction des autorités réglementaires applicables, la capacité d'Inventiva et de ses partenaires à recruter et à retenir les patients dans les études cliniques, le recrutement et la fidélisation des patients dans les études cliniques est un processus long et coûteux qui pourrait être rendu plus difficile ou impossible par de multiples facteurs échappant au contrôle d'Inventiva et de ses partenaires, les produits candidats d'Inventiva peuvent provoquer des réactions indésirables ou avoir d'autres propriétés qui pourraient retarder ou empêcher leur approbation réglementaire, ou limiter leur potentiel commercial, Inventiva est confrontée à une concurrence importante et les activités d'Inventiva et de ses partenaires, ainsi que les études précliniques et les programmes et calendriers de développement clinique, pourraient être affectés de manière significative et négative par des modifications des lois et réglementations, des conditions défavorables dans son secteur, des événements et conflits géopolitiques, les épidémies de santé, et les conditions macroéconomiques, y compris les changements des politiques commerciales internationales, l'inflation mondiale, les fluctuations des marchés financiers et du crédit, les droits de douane et autres barrières commerciales, les troubles politiques et les catastrophes naturelles, l'incertitude des marchés financiers et les perturbations des systèmes bancaires. Compte tenu de ces risques et incertitudes, aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou à la justesse de ces déclarations prévisionnelles, prévisions et estimations. En outre, les déclarations prospectives, les prévisions et les estimations ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont invités à ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prospectives.

Veillez-vous référer au Document d'Enregistrement Universel pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 8 avril 2026 et au Rapport Annuel sur le Formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») le 8 avril 2026 pour d'autres risques et incertitudes affectant Inventiva, y compris ceux décrits sous la rubrique « Facteurs de risques », et dans les futurs dépôts auprès de la SEC. D'autres risques et incertitudes dont Inventiva n'est pas actuellement consciente peuvent également affecter ses déclarations prospectives et peuvent faire en sorte que les résultats réels et le calendrier des événements diffèrent matériellement de ceux anticipés. Toutes les informations contenues dans ce communiqué de presse sont à jour à la date du communiqué. Sauf obligation légale, Inventiva n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives mentionnées ci-dessus. Par conséquent, Inventiva n'accepte aucune responsabilité pour les conséquences découlant de l'utilisation de l'une des déclarations susmentionnées.